

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES

Société anonyme au capital de 5 220 400 €.
Siège social : 61, rue Galilée, 75008 Paris.
542 037 361 R.C.S. Paris - APE 741 J.

Avis de réunion et de convocation.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques sont convoqués en assemblée générale ordinaire au siège social, 61, rue Galilée, 75008 Paris, le 8 juin 2007 à 10 heures.

Ordre du jour

- Lecture des rapports de gestion et des commissaires aux comptes ;
- Examen du bilan, des comptes sociaux et des comptes consolidés, du compte de résultat et annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2006. Approbation, s'il y a lieu, desdits comptes et quitus de leur gestion aux administrateurs en fonction ;
- Affectation des résultats de l'exercice ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Renouvellement de l'autorisation d'opérer en Bourse.
- Application des conventions visées par la loi.

Texte des projets de résolutions.

Première résolution : L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'exercice 2006, clos le 31 décembre 2006 et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la société EPC SA, approuve ces rapports dans toutes leurs parties, ainsi que les comptes sociaux, inventaire, bilan, compte de résultat et annexe de l'exercice 2006. En conséquence, elle donne au conseil d'administration quitus de sa gestion.

Deuxième résolution : L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'exercice 2006, clos le 31 décembre 2006, et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de la société EPC SA, approuve ces rapports dans toutes leurs parties, ainsi que les comptes consolidés, bilan, compte de résultat et annexe de l'exercice 2006.

Troisième résolution : L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Les comptes de l'exercice écoulé, soumis à votre approbation, se traduisent par un bénéfice de :	6 817 095,29 €
Auquel il faut ajouter le report à nouveau antérieur	809 747,68 €
Formant un total disponible de :	7 626 842,97 €

Nous vous proposons l'affectation suivante :

Aux actions à titre de dividende (168 400 titres)	926 200,00 €
Aux parts de fondateur (29 473 parts)	308 733,33 €
Au compte de réserve, fonds de prévoyance	6 000 000,00 €
Laissant un montant reportable à nouveau de :	391 909,64 €
	7 626 842,97 €

Il reviendra alors :

Pour l'action :	5,50 €
Pour la part de fondateur :	10,48 €

L'assemblée générale décide que le paiement des dividendes aura lieu à partir du 30 juin 2007 aux guichets de la Société Générale.

A titre de comparaison les dividendes versés au cours des trois derniers exercices s'élevaient à :

	Exercice 2005	Exercice 2004	Exercice 2003
Pour l'action	4,50 €	3,00 €	0 €
Pour la part de fondateur	8,57 €	5,71 €	0 €

Quatrième résolution : L'assemblée générale fixe à 63 000 € le montant des jetons de présence.

Cinquième résolution : L'assemblée générale renouvelle au conseil d'administration l'autorisation d'opérer en Bourse sur les actions de la Société, en vue de régulariser les cours par achat et/ou vente de petites quantités d'actions, en contre tendance du marché et en respectant les conditions suivantes :

- le nombre maximum d'actions pouvant être acquises restera dans la limite de 0,44 % du total des actions de la Société ;
- le prix maximum d'achat sera de 300 € et le prix minimum de vente 400 € ;
- la présente autorisation est valable jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice en cours.

Sixième résolution : L'assemblée générale prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article 225-38 du Code de commerce et approuve, en tant que de besoin, lesdites opérations, et renouvelle aux administrateurs en fonction les autorisations prévues par ledit article.

Septième résolution : L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Tout actionnaire sera admis à l'assemblée quel que soit le nombre de ses actions.

Il sera justifié du droit de participer à l'assemblée par l'enregistrement des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, trois jours ouvrés au moins, zéro heure, heure de Paris, avant la date de l'assemblée :

- soit dans les comptes de titres nominatifs ;
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur sera constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

Pour participer à l'assemblée, cette attestation de participation doit être transmise au Service Titres de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 32, rue du Champ de Tir, BP 811236, 44312 Nantes Cedex 3, en vue d'obtenir une carte d'admission, ou présentée le jour de l'assemblée par l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, tout actionnaire peut voter par procuration ou par correspondance. Un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration et ses annexes seront adressés aux actionnaires nominatifs.

Les actionnaires au porteur devront demander, par lettre simple, devant parvenir au Service des Titres de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 32, rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3, six (6) jours au moins avant la date de l'assemblée, que leur soit adressé un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration.

Ce formulaire, dûment complété et signé, devra ensuite être retourné au siège social ou au Service des Titres de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, où il devra parvenir trois (3) jours au moins avant l'assemblée, accompagné d'une attestation de participation remise par l'intermédiaire financier

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent être envoyées, à compter de la publication du présent avis et jusqu'à vingt cinq (25) jours avant l'assemblée, par courrier ou à l'adresse électronique suivante : contact.actionnaires@epc-groupe.fr

Le conseil d'administration.

0705249